

Procès-verbal interne  
de la 6e séance du 24 janvier 1961

Président: M. Wahlen, Président de la Confédération.

Absent: M. von Moos.

Secrétaire: M. Oser.

Ouverture: 9 heures.

Clôture: 11 heures 10

Monument Général Guisan.

M. Petitpierre manifeste quelque inquiétude quant à la composition du jury et se demande s'il ne faudrait pas faire entrer dans le jury, comme représentant du Conseil fédéral, quelqu'un qui ait toute l'autorité voulue.

M. Spühler suggère de faire appel à M. Hubacher.

Après échange de vues, le Conseil conclut qu'il ne doit prendre une décision quant à sa représentation que lorsqu'il saura quels seront les autres membres du jury. Il décidera alors quel devra être le nombre de ses représentants et qui ils seront.

Recours de la fédération des syndicats chrétiens des PTT et de l'association suisse des fonctionnaires postaux concernant la réorganisation du bureau des voyageurs à Lugano.

M. Spühler propose d'ajourner la discussion en raison de l'absence de M. von Moos. Le département de justice et police traite la question de la qualité pour agir d'une manière plus étroite que ne l'a fait le Tribunal fédéral dans une affaire civile.

Il est entendu que M. Spühler fera part de cette remarque à M. von Moos.

La décision est ajournée.

Taxes postales.

M. Spühler signale qu'il ne lui est pas possible de présenter aujourd'hui un message dans le sens des décisions du 20 janvier. Il ne faut non plus pas songer à prier la commission de se réunir dans une quinzaine de jours. Ce serait trop difficile pour elle. Le département doit d'ailleurs pouvoir travailler sans précipitation. Le message devrait pouvoir être adopté vers la fin de février. Je dois me réserver de nouveaux contacts avec les associations.

Le Conseil charge la chancellerie de décommander la commission. La presse en sera informée une fois que le président de la commission aura été avisé.



Manifestation organisée par le comité olympique suisse en l'honneur des gagnants suisses des olympiades de 1960 d'hiver et d'été.

M. Chaudet déclare avoir été invité à cette manifestation. Ses collaborateurs sont d'avis qu'il devrait accepter. Si le Conseil fédéral n'était pas représenté, ce serait mal compris.

Le Conseil se prononce pour l'acceptation de l'invitation.

Affaire d'espionnage.

La discussion de la proposition du département politique donne à M. Chaudet l'occasion d'exprimer le désir que les conseillers fédéraux reçoivent, dans les cas de ce genre, une note les informant à temps.

Ce vœu sera communiqué à M. von Moos (par le moyen du procès-verbal).

La proposition du département politique est adoptée, mais avec modification du chiffre 3: Les deux départements intéressés doivent régler la question de l'information de la presse.

Ministre de l'air britannique.

M. Petitpierre fait rapport sur l'entrevue que deux membres du Conseil fédéral (MM. Petitpierre et Spühler) ont eue avec M. Thorneycroft. La Grande-Bretagne a construit le premier étage d'une fusée et pense que la construction des deux autres étages pourrait être confiée à des industries du continent. Nous l'avons écouté sans prendre d'engagement, en disant que nous recommanderions au Conseil fédéral de se faire représenter à la conférence de Strasbourg. Les Anglais voudraient voir partager les frais de construction, trop élevés pour eux. Il n'est pas nécessaire que le Conseil fédéral se fasse représenter à Strasbourg par un de ses membres. Une proposition sera déposée pour la séance de vendredi. Entre en considération une délégation composée de MM. Burckhardt, Campiche, Golay, Gerber (PTT) et Hess (département des finances).

Le Conseil attend la proposition annoncée.

Aide aux pays en voie de développement.

M. Petitpierre annonce qu'un message est en préparation. Pour le mettre au point, il faut savoir si l'on doit demander un crédit de 60 millions pour 1961, 1962 et 1963 (3 x 20 millions) ou un crédit de 100 millions pour une durée indéterminée. Cette seconde manière de faire serait plus spectaculaire et donnerait au Conseil fédéral une plus grande liberté de mouvement. Il ne serait pas cer-

tain qu'on dépenserait chaque année <sup>d'un pourcent</sup> 20 millions. 100 millions ne représentent qu'un tiers du revenu national annuel.

M. Bourgknecht pense que l'effort doit être à la mesure des possibilités, mais qu'il n'y a pas que des principes financiers en cause. Si l'on opte pour la solution "100 millions", il faudrait savoir quelle somme doit être insérée chaque année au budget (20 000<sup>000</sup> fr.?). La Suisse ne s'est pas distinguée jusqu'à présent par un effort particulier. Il serait intéressant de savoir quelle serait la forme de l'aide (versement à fonds perdu, aide technique, fourniture de produits, formation de personnel étranger en Suisse). Dans la mesure où l'argent reste en Suisse, on pourrait mettre à disposition des sommes plus élevées. Il faudrait savoir si l'aide sera multilatérale ou pas. Une somme de 100 millions n'aurait rien d'excessif. Mais il faut considérer aussi qu'une partie de l'opinion publique suisse attend une intervention semblable en faveur des Suisses. Peut-être conviendrait-il de procéder en deux étapes. (20 millions)

M. Tschudi fait quelques remarques sur les réactions suisses lorsqu'il est question de l'aide aux étrangers et se réfère aux délibérations de la commission du Conseil national pour l'objet "aide aux étudiants étrangers".

M. Spühler pense qu'il y aura toujours des réclamations, qu'il s'agisse de crédits annuels ou globaux. Je serais plutôt pour un crédit global, qui serait plus "spectaculaire" pour l'étranger.

M. Chaudet se prononce aussi pour la forme du crédit global. Il conviendrait de bien délimiter les secteurs d'action. Il serait regrettable que la Confédération ne puisse faire un appel pour les pays en voie de développement sans devoir intervenir parallèlement dans le pays même.

M. le Président de la Confédération serait aussi, à première vue, pour un crédit global, qui donne plus de liberté de mouvement. La grande difficulté est de trouver des gens qualifiés à mettre à disposition des pays neufs. Les 100 millions comprendraient-ils les sommes destinées aux oeuvres d'entraide (bienfaisance)?

M. Petitpierre répond négativement à cette question et ajoute que la Suisse occupe un très bon rang en ce qui concerne l'aide prêtée dans ce dernier domaine. Et puis, il y a les nombreux experts suisses envoyés dans les pays en voie de développement. La Suisse peut fournir, dans de nombreux secteurs, une aide technique qui n'est pas coûteuse. Il faut recevoir des stagiaires mais aussi et surtout former des cadres sur place. La question des bourses à allouer à des Suisses pourrait-elle être traitée à la conférence des présidents des gouvernements cantonaux? Il y aurait lieu de signaler que la Suisse ne peut s'offrir le luxe de ne pas utiliser tous ceux qui seraient doués pour faire des études.

Dîner diplomatique.

M. Petitpierre signale que M. Spühler a annoncé quatre fonctionnaires de son département, au lieu des deux auxquels ce département aurait normalement droit. Je pense que le Conseil pourrait porter de deux à trois la représentation des départements, abstraction faite des départements qui ont droit à une plus forte représentation.

Après échange de vues, le Conseil se prononce pour le principe de trois fonctionnaires par département.

Benzine pour avions.

M. Bourgknecht signale que l'Aéro-Club suisse a demandé à la direction générale des douanes si la benzine pour les avions ne pourrait pas être exemptée de la taxe supplémentaire de 7 centimes, au cas où l'arrêté serait accepté par le peuple. La direction générale des douanes a refusé. L'Aéro-Club revient à la charge. Il ne paraît pas possible de donner suite à la demande. Où s'arrêterait-on?

Le Conseil partage cette manière de voir.

Recettes douanières.

M. Bourgknecht pense qu'il est pas opportun de publier les recettes douanières de 1960 (1 267 876.000 en chiffre rond), sans publier également les comptes de la Confédération, avec indication de la part des recettes douanières entrant dans la caisse fédérale. La commission des douanes se réunissant cette semaine, je dirai au directeur général des douanes d'être discret au sujet du chiffre des recettes. La commission désire savoir si les prévisions faites au sujet du supplément de recettes dû au nouveau tarif sont confirmées par les faits. Les calculs faits, exacts à 10 % près, prouvent que l'augmentation est restée dans la norme.

Manque de personnel PTT et CFF à Bâle, Zurich et Genève.

M. Bourgknecht rappelle que les associations du personnel ont adressé des requêtes concernant l'amélioration des conditions d'engagement. Les deux départements ont discuté les mesures à prendre. Le moment est venu de traiter avec les associations, car celles-ci doivent être consultées. Avant que ces associations soient renseignées sur les propositions des départements, le Conseil fédéral doit avoir l'occasion de donner son avis. L'union fédérative propose les mesures suivantes: augmentation de l'indemnité pour travail de nuit (par prolongation de la notion de "nuit"), indemnité pour travail dominical et irrégulier, augmentation des salaires initiaux, semaine de 5 jours là où c'est possible. Les associations chrétiennes-sociales font en partie les mêmes demandes et voudraient en outre une augmentation du traitement en cas de mariage, une indemnité de ménage pour les agents mariés et des mesures pour faciliter le logement du personnel.

Les deux départements intéressés sont arrivés aux conclusions suivantes

- ne prendre que les décisions qui s'imposent d'urgence pour améliorer la situation dans les trois villes en cause, c'est-à-dire
- modifier l'arrêté sur le classement des localités en attribuant à la 8e classe toutes les localités de plus de 150 000 habitants
- étendre la notion du travail de nuit
- intensifier les mesures dans le domaine du logement.

Les trois mesures en question pourraient être décidées par le Conseil fédéral. Le reste serait soumis, après examen plus approfondi, à la décision de l'Assemblée fédérale. Le Conseil peut-il se rallier à ces propositions?

M. Spühler insiste sur l'importance d'une décision définitive toute prochaine. La question du salaire des débutants devrait être réglée en fonction des conditions existant dans les grandes villes (concurrence) et non pas à titre général. Il conviendrait de donner <sup>à cette</sup> ~~aux~~ mesures ~~prises~~ un caractère aussi interne que possible.

M. Bourgknecht donne des précisions sur la portée financière des mesures (indemnité de résidence: 6 millions; extension de la notion du service de nuit: 2 280 000 fr.).

Le Conseil donne pouvoir aux deux départements pour traiter sur ces bases.

#### Délégué atomique.

M. Spühler mentionne que les milieux intéressés à l'énergie atomique estiment que la nomination de M. Halm serait peu indiquée, en raison du peu de temps que celui-ci pourrait consacrer à sa fonction de délégué atomique. Il reste la question de nommer M. Hochstrasser. On s'est demandé si M. Halm pourrait fonctionner comme délégué et M. Hochstrasser comme suppléant, mais ce dernier n'accepterait pas une telle solution. Il est prêt à accepter le poste de délégué. L'industrie agréerait cette nomination. M. Hochstrasser voudrait pouvoir exercer à titre accessoire une activité scientifique à l'EPF. M. Pallmann dit que cela serait possible. M. Hochstrasser toucherait un traitement de 26 000 fr. comme délégué et une rétribution de l'ordre de 12 000 fr. pour son activité à l'EPF.

Le Conseil se déclare en principe d'accord.

#### Taxe supplémentaire sur la benzine.

M. Tschudi mentionne que le comité d'action qui s'est formé en vue de la votation du 5 mars lui a demandé de publier un appel. Je suis d'accord de publier un tel appel, si le Conseil n'y voit pas d'objections. Mais d'autres membres du Conseil devraient agir de la même manière.

M. Bourgknecht signale qu'il parlera de la question à l'assemblée des délégués du parti conservateur chrétien-social et qu'un résumé de son exposé sera remis à la presse.

M. le Président de la Confédération se déclare aussi prêt à écrire un article pour le comité d'action, sur la base de la documentation fournie par le département de l'intérieur.

Après échange de vues sur la question d'une intervention de conseillers fédéraux à la radio, le Conseil charge M. Tschudi de consulter le directeur de l'agence télégraphique et le directeur de la société suisse de radiodiffusion sur l'opportunité de telles interventions.

#### Taxes postales et téléphoniques. Origine de l'indiscrétion.

M. le Président de la Confédération rappelle que le Conseil a décidé l'ouverture d'une enquête sur l'origine de l'indiscrétion qui s'est produite au sujet du projet de message. Le département de justice et police devrait en être chargé. M. von Moos dira vendredi à qui il entend confier l'enquête.

#### Association des journalistes accrédités au Palais fédéral.

M. le Président de la Confédération annonce que les représentants de cette association lui ont demandé une entrevue à laquelle M. Chaudet participerait également.

#### Commission des douanes.

M. le Président de la Confédération communique que M. Duttweiler défendra, dans la séance de la commission des douanes, la thèse selon laquelle le Conseil fédéral devrait opérer des réductions douanières en raison des conditions économiques actuelles.

Vu les pourparlers en cours (GATT, AELE), le moment serait mal choisi pour opérer des réductions à titre autonome.

Le Conseil partage cette manière de voir.

#### Suisses à l'étranger.

Le secrétariat des Suisses à l'étranger demande l'usage de la salle du Conseil des Etats pour la "commission des Suisses à l'étranger", qui se réunira à Berne le 27 février 1961.

Le Conseil décide de donner suite à la demande.

---

Le procès-verbal de la 5e séance du 20 janvier 1961 est approuvé, avec quelques adjonctions.

---